

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023**

Le 12 octobre deux mil vingt-trois à 20H00, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 05/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, KOSSMANN Grégory, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

Absents excusés : PERICHON Pascale (qui a donné pouvoir à Jean-Paul GROUILLER), CHAZET David (qui a donné pouvoir à Grégory KOSSMANN)

M. DESROCHE Cyrille a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.12.10.23/1

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu une demande d'aide financière : ADMR de Saint Denis de Cabanne

Il donne le détail de la demande en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser l'aide financière pour la demande.

N° D.12.10.23/2

OBJET : REGLEMENT DE LA LOCATION DU LOCAL TENNIS

Monsieur le Maire explique qu'une demande a été faite à la mairie pour louer le local tennis. Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection, il avait été convenu d'établir un règlement concernant la location du local tennis.

Après lecture du règlement, il invite le Conseil Municipal à délibérer, qui à l'unanimité :

- Accepte le règlement ci-joint qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2024

N° D.12.10.23/3

OBJET : ACCROCHE DES TABLEAUX

Monsieur le Maire explique que les 2 tableaux restaurés récemment sont actuellement stockés dans la sacristie. 2 entreprises spécialisées sont venues pour chiffrer l'accroche de ces tableaux dans l'Abbaye.

- Société ALYTE : 5 544,00 € TTC
- Société BOVIS : 4 318,80 € TTC

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise BOVIS et autorise le Maire à signer le document
- Sollicite une subvention auprès de la DRAC

N° D.12.10.23/4

OBJET : ORDINATEUR BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire explique que l'ordinateur de la bibliothèque est obsolète et qu'il est nécessaire de le changer. Pour cela, des devis ont été demandés :

- PERFORMANCE : 1 246,80 € TTC
- MEDIA HELP : 999,59 € TTC

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Choisi le devis de l'entreprise PERFORMANCE et autorise le Maire à signer le document
- Sollicite une subvention auprès du département

QUESTIONS DIVERSES :

- Lors de l'Assemblée des Maires, ceux-ci ont été informés de la mise en place de zone d'accélération des énergies renouvelables. L'état recherche dans chaque commune des terrains pour pouvoir implanter des énergies renouvelables. Il faudrait environ 2500m² par commune. Pour se faire, une carte communale des terrains disponibles doit être préparée avant le 31 décembre 2023. Il est entendu d'attendre de voir avec la Communauté de Communes.

- Durant la séance du Conseil Communautaire, il a été rappelé que l'aide à la réparation des vélos est toujours active. Concernant les déchets, la Communauté de Communes précise que les habitants sont de bons élèves, la moyenne est de 100kgs par habitant mais il faut continuer les efforts pour permettre de réduire encore.

- Mme Chatre fait un point sur l'Assemblée Générale du Chemin des Ecoliers. Très peu de parents présents. Il a été procédé à l'élection du bureau qui est en partie renouvelé :

- o Présidente : Mme Raberin
- o Trésorière : Mme Kossmann
- o Secrétaire : Mme Suriano
- o Secrétaire adjointe : Mme Bosio.

Un bilan des activités réalisées durant l'année scolaire 2022-2023 a été présenté et ce bilan est très positif. Concernant l'année scolaire 2023-

2024, Mme Blerot organise pour sa classe un voyage scolaire d'une semaine au mois de mars (16 élèves – 2 accompagnateurs et l'institutrice). Le Chemin des Ecoliers financera une partie de ce voyage et organisera pour cela une manifestation par mois : diffusion de la finale de la coupe du monde de rugby à la salle d'animation si la France est en finale, une fête de Noël, une sortie patinoire, une soirée dansante costumée, une vente de choucroute à emporter, la vente de calendrier. Le Chemin des Ecoliers a demandé une aide financière à la mairie, la municipalité ne pouvant pas attribuer de subvention à décider à l'unanimité que l'utilisation de la salle d'animation pour leurs manifestations sera exceptionnellement gratuite.

- M. Grouiller explique que les élections pour le renouvellement du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots ont eu lieu le mardi 10 octobre. Laurine Bosio et Félix Bes de Berc restent de l'année dernière. Il restait 4 postes à pouvoir pour 6 candidats. Les nouveaux élus sont : Legros Elia, Legros Sacha, Trefcon Devon et Dupont Maëly. Leur présence est souhaitée lors de la cérémonie du 11 novembre.

- M. le Maire informe les conseillers qu'une convention a été signée avec les pompiers pour l'utilisation du logiciel REMOCRA qui permet de connaître tous les hydrants de la commune.

- Mme De Freitas fait un point sur la réunion de la Cohésion Sociale qui était principalement axée sur le métier d'assistante maternelle. Elle explique qu'une diminution importante du nombre d'assistante maternelle est constatée sur le secteur de Charlieu. Pour inciter les personnes à faire ce métier, de nouvelles aides sont apportées : subvention de 500€ pour des travaux de mise aux normes ou une subvention de 300€ pour l'achat de matériel.

- M. le Maire informe qu'une maman de 3 enfants stationne actuellement en camping-car sur le parking le long de la Teysonne. Celle-ci a fait une demande pour un dépannage occasionnel en électricité pour l'hiver. Après de nombreuses interrogations, les élus ont décidé de rencontrer cette dame pour plus d'informations avant de lui rendre une réponse.

- M. le Maire aborde différents points :

o Un droit de préemption a été refusé pour les parcelles B755 et B756

o La visite des villages de caractère a eu lieu, il faut maintenant attendre le retour de cette visite

o Des remerciements ont été reçus :

▪ Pour le point lumineux au nouvel arrêt de bus rue de Valbenoite

▪ Remerciement de la famille Bouffetier pour la présence de la municipalité aux obsèques d'Adèle

o Un composteur individuel fourni gratuitement par la Communauté de Communes a été installé à l'école

o La balayeuse a été louée à la Communauté de Communes ce qui a permis à Christophe de nettoyer les rues.

- Mme Tacher avise les conseillers d'une réunion le 25 octobre avec la bibliothèque pour discuter des termes de la convention qui est à renouveler avec la médiathèque départementale. Ils insistent aussi sur le passage au numérique pour la bibliothèque, point qui sera à regarder au moment du budget.

- Mme Tacher informe que le groupe économie s'est réuni le 22 septembre pour avoir le retour sur l'audit de l'organisme de formation OPCO EP. Un point important, c'est que les entreprises cherchent du personnel mais n'en trouvent pas. Un site internet permettant de mettre en contact les entreprises

et les personnes cherchant une alternance est mis en place : « hub de l'alternance »

- Plusieurs dates sont à noter :
 - o Fermeture de la mairie le 06 et 07 novembre 2023 : secrétaire en formation
 - o Commémoration du 11 novembre à 10h
 - o Repas des aînés le 18 novembre à midi
- La prochaine réunion est fixée au jeudi 30 novembre 2023 à 19h

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H55.

Le Secrétaire de Séance,
M. DESROCHE Cyrille

LA BENISSON-DIEU, le 12 octobre 2023
Le Maire, Alain GODINOT

